

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023616-DE
Reçu le 05/07/2023

délibération :
D_2023_6_16

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame BOINEAU Isabelle

**Objet : Crédit de poste
statutaire suite aux
avancements de grade 2023**

Pouvoirs :

Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Le Conseil Municipal par délibération n°2023-6-15en date du 3 juillet 2023 a validé les ratios d'avancement de grade. Après vérification de la situation des agents titulaires de la collectivité, il s'avère qu'un agent pourra bénéficier d'un avancement de grade au cours de l'année 2023.

Il est nécessaire de créer le poste correspondant au nouveau grade qui n'existe pas dans le tableau des effectifs. Dorénavant, les avancements de grade s'appuient sur les « Lignes Directrices de Gestion » définies par la collectivité, et ne sont plus examinées par la CAP (Commission Administrative Paritaire) du Centre de Gestion.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe de catégorie C à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires et ce à compter du 2 août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe de catégorie C à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires et ce à compter du 2 août 2023.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0



Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 05/07/2023